



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux

Question écrite n° 48465

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la nécessité de procéder à l'identification de l'ensemble des équidés afin de lutter contre les vols et les trafics. En effet, il apparaît qu'actuellement près de la moitié des chevaux ne sont pas identifiés. Cette situation engendre de graves problèmes : le nombre de vols augmente chaque année, favorise par l'absence d'un quelconque marquage. C'est ainsi que des chevaux de toute race, sont acheminés vers les abattoirs, ou malheureusement il n'est pas toujours procédé à un contrôle très rigoureux. Ce problème a sensibilisé les autorités publiques puisque la loi du 22 juin 1989 impose l'identification des chevaux faisant l'objet d'un transfert de propriété à titre gratuit et onéreux. Toutefois cette disposition législative, si nécessaire, ne peut produire tous ses effets en raison de l'absence de publication d'un décret d'application. Il lui demande, par conséquent, quelles mesures il envisage de prendre afin de mettre un terme à une telle situation, et d'éviter ainsi que des pur-sang volés ne soient abattus en toute impunité.

Données clés

Auteur : [M. Myard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48465

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 751